

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 11.09.2025

. d'affichage : 11.09.2025

N° de la délibération : 2025-111

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 47

. votants : 57

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, CARPENTIER Pierre, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, FRIZON Hervé, FRISON Fabrice, GRIMAUX Patrice, JOLY Vincent, MERLIER Jacques, MUSEUX Gérard, ORIER Francis, PECRIAUX Lucas, Mme RAGUENEAU Françoise, M. RICHARD Jean-Edouard, Mme VASSEUR Julie,

Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.

M. FRIZON Hervé avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.

M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. SALOME André.

M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.

M. ORIER Francis avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.

M. PECRIAUX Lucas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.

Mme RAGUENEAU Françoise avait donné pouvoir à Mme POLLARD Corinne.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.

M. GRIMAUX Patrice était représenté par Mme BELLEGUEULE Francine.

Secrétaire de séance : Mme Catherine LARDOUX

OBJET :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
CESSION DE LA PARCELLE ZC 60 – ZONE D'ACTIVITES DE NESLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Est de la Somme souhaite vendre la parcelle ZC 60 située sur la commune de Nesle,

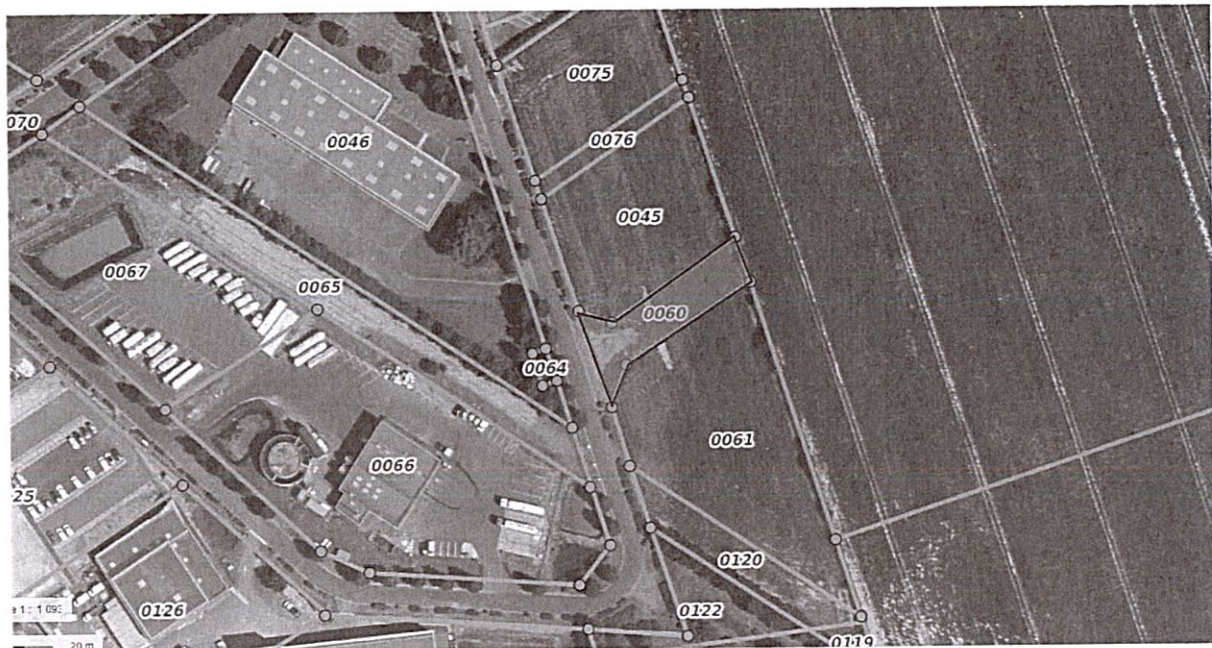
Considérant que la parcelle a une superficie totale de 1 029 m²,

Considérant que le prix de vente a été fixé à 30 870€ net vendeur, soit 30€/m² hors taxe net vendeur,

Considérant que les frais notariés afférents à cette cession seront à la charge exclusive de l'acquéreur,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique du 8 septembre 2025,

Vu l'avis des domaines 2024-80585-7033 en date du 25/10/2024,



Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la cession de la parcelle ZC 60 située sur la commune de Nesle, pour un prix de 30 870€ net vendeur, soit 30€/m², au profit de Monsieur Nicolas JAMART demeurant 7 rue des canoniers à Saint-Quentin,

- précise que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur,
- autorise le Président ou le Vice-Président Jean-Marc Wissocq à signer tout acte nécessaire à la cession des parcelles et à prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

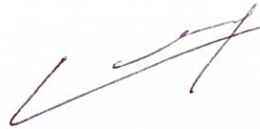
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le



ID : 080-200070985-20250917-DELIB_2025_111-DE